

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

FORMATION

Éducateur Spécialisé



RÉSERVÉ À LA DIRECTION :

Admis en classe : _____

Date d'entrée : _____

N° d'étudiant : _____

PHOTO

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : _____

Prénom.s : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

2. FORMATION ET DIPLÔMES

Dernier diplôme obtenu : _____

Année d'obtention : _____ Établissement : _____

Autres diplômes ou certifications pertinents : _____

3. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (MINIMUM 3 ANS D'EXPÉRIENCE REQUISE)

Poste : _____

Employeur : _____

Durée (date de début et de fin) : _____ à _____

Description des missions principales :

Compétences acquises :

3. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (SUITE)

Poste : _____

Employeur : _____

Durée (dates de début et de fin) : _____ à _____

Description des missions principales :

Compétences acquises :

Poste : _____

Employeur : _____

Durée (dates de début et de fin) : _____ à _____

Description des missions principales :

Compétences acquises :

4. MOTIVATION POUR LA VAE

Objectifs personnels :

Expliquez pourquoi vous souhaitez obtenir la validation des acquis :

Apport de la VAE dans le projet professionnel :

Décrire comment la VAE s'inscrit dans votre projet professionnel.

➔ CONSTITUTION DU DOSSIER

ÉLÉMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Veuillez vous assurer de joindre les documents suivants à votre dossier :

- Photocopie de votre pièce d'identité
- Curriculum Vitae
- Attestations de travail
- Rapports d'activité
- Lettre.s de recommandation
- Certificats de formation continue
- Photo d'identité récente
- Tout autre document attestant de l'expérience et des compétences acquises

➔ ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné.e _____ déclare sur l'honneur que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et complètes. Je m'engage à fournir toute pièce complémentaire si nécessaire.

Date : ____ / ____ / _____

Signature : _____

➔ À RETOURNER PAR MAIL :
CANDIDATURES@ECOLENOUVELLE-ES.ORG

NB : La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAE) dans le cadre de l'ENES est un dispositif qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire reconnaître officiellement les compétences et connaissances acquises au cours de son expérience professionnelle, en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle, sans nécessairement passer par la voie classique de la formation initiale. C'est un outil puissant pour valoriser votre expérience et faire progresser votre carrière. Pour maximiser vos chances de succès prenez le temps de bien préparer votre dossier de candidature. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'ENES pour de plus amples informations.

Introduction : Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAE) ?

La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAE) est un dispositif qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire reconnaître officiellement les compétences et connaissances acquises au cours de son expérience professionnelle, en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle, sans nécessairement passer par la voie classique de la formation initiale.

Objectifs de la VAE



Reconnaissance des compétences

Permettre à l'individu de faire reconnaître les compétences acquises tout au long de sa carrière.



Évolution professionnelle

Favoriser l'évolution ou la reconversion professionnelle.



Obtention d'un diplôme

Accéder à un diplôme, un titre ou une certification professionnelle, en partie ou en totalité.

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à la VAE, vous devez justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec le contenu de la certification visée. Cette expérience peut avoir été acquise dans le cadre :

- D'une activité salariée,
- D'une activité non salariée,
- D'un bénévolat ou volontariat,
- D'une activité exercée en tant que responsable syndical,
- D'une formation initiale ou continue, en milieu professionnel.



Les Étapes de la VAE



1. Information et Conseil

Prenez contact avec le service VAE de l'ENES pour obtenir des informations sur la démarche et les certifications disponibles.



2. Recevabilité du Dossier

Vous devez déposer un dossier de recevabilité (ou livret 1) qui permet de vérifier si votre demande est conforme aux exigences de la certification visée.



3. Constitution du Dossier de Validation

Si votre dossier de recevabilité est accepté, vous devez préparer un dossier de validation (ou livret 2) dans lequel vous décrivez précisément votre expérience, en l'illustrant avec des exemples concrets, des documents, des témoignages, etc.



4. Rédaction d'un mémoire

À la fin du processus, vous devrez également rédiger un mémoire. Ce mémoire doit présenter de manière détaillée votre parcours professionnel, vos compétences acquises, ainsi que leur lien avec le diplôme ou la certification visée. Ce document est essentiel pour démontrer la cohérence et la profondeur de vos acquis.



5. Entretien avec le jury

Après examen de votre dossier et de votre mémoire, un jury composé de professionnels et d'enseignants vous reçoit en entretien. Cet échange permet de compléter l'évaluation de vos compétences.



6. Décision du jury

À l'issue de l'entretien, le jury peut décider :

- De valider totalement la certification,
- De valider partiellement, avec une prescription de formation complémentaire,
- De ne pas valider la certification si les compétences ne sont pas jugées suffisantes.

Accompagnement

Il est recommandé de se faire accompagner dans cette démarche, que ce soit pour la rédaction des dossiers, la préparation du mémoire ou celle de l'entretien. L'ENES propose des services d'accompagnement qui peuvent inclure des ateliers, des séances de coaching et des rencontres avec des conseillers VAE.

Avantages de la VAE

- **Gain de temps** : Pas besoin de reprendre des études pour obtenir une certification reconnue.
- **Reconnaissance professionnelle** : Un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur que celui obtenu par la voie classique.
- **Mobilité et employabilité** : La VAE peut ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles, en facilitant la mobilité interne ou externe.



Conclusion

La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle est un outil puissant pour valoriser votre expérience et faire progresser votre carrière. Pour maximiser vos chances de succès, prenez le temps de bien préparer votre dossier, votre mémoire, et de vous entourer de conseils pertinents.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service VAE de l'ENES.